

2026 TRIATHLON CANADA POLITIQUE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE ÉLITE DE RELAIS MIXTE

Avis de modification:

- 23 mars 2026: en raison des changements de calendrier annoncés par World Triathlon, le WTCS d'Alghero n'accueille plus d'épreuve de relais mixte.
- 23 mars 2026: en raison de la disponibilité des athlètes de niveau WTCS, Triathlon Canada n'alignera pas d'équipe de relais mixte au WTCS de Quiberon.

A. INTRODUCTION

Le présent document établit les critères d'admissibilité et le processus de sélection utilisés par Triathlon Canada pour l'inscription aux épreuves suivantes.

- Épreuves de relais mixte de la Série des Championnats du monde de triathlon 2026
- Coupe du monde de triathlon 2026 – Edmonton

Triathlon Canada s'engage à sélectionner les athlètes et les équipes les plus performants à l'aide de méthodes de sélection claires et conformes aux critères d'admission de World Triathlon. L'objectif principal est d'atteindre le podium à tous les niveaux de compétition.

Triathlon Canada sélectionnera les équipes de relais mixte qui participeront aux épreuves décrites dans le présent document. Au total, six (6) athlètes seront nommés dans chaque équipe de relais mixte, trois (3) par sexe. Quatre (4) athlètes (deux par sexe) seront sélectionnés comme titulaires et deux (2) athlètes (un par sexe) seront sélectionnés comme remplaçants.

L'équipe sera sélectionnée par le directeur de la haute performance en consultation avec le comité consultatif de la haute performance. Les sélections auront lieu aux dates indiquées ci-dessous pour chaque épreuve.

ÉPREUVE ET DATE	DATE DE SÉLECTION
WTCS Alghero (30-31 mai 2026)	17 avril 2026
WTCS Quiberon (20-21 juin 2026)	8 mai 2026
Championnats du monde de relais mixte Hambourg (11-12 juillet 2026)	29 mai 2026
Coupe du monde de triathlon à Edmonton (18-19 juillet 2026)	5 juin 2026

Les épreuves de relais mixte énumérées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées en fonction du calendrier des courses et de la disponibilité des athlètes sélectionnés. Si un changement de calendrier s'avère nécessaire, un courriel sera envoyé à la communauté de haute performance avec des notes expliquant les raisons de ce changement.

Les attentes et considérations suivantes s'appliquent à la sélection de l'équipe de relais mixte de Triathlon Canada :

- En acceptant sa sélection dans l'équipe de relais mixte, un athlète s'engage à donner la priorité à l'épreuve de relais par rapport à l'épreuve individuelle associée, le cas échéant ou à la demande du directeur de la haute performance.
- La sélection pour une épreuve de la série de relais mixtes ne garantit pas la sélection pour l'épreuve individuelle associée, le cas échéant.
- Selon l'épreuve de la série de relais mixtes, les athlètes sélectionnés comme remplaçants peuvent ou non être des remplaçants itinérants et seront informés en temps utile par le directeur de la haute performance.
- La composition des équipes (par exemple, les titulaires et les remplaçants) est susceptible de changer en fonction du processus décrit dans le présent document.

Outre les critères d'éligibilité et de sélection décrits dans la présente politique, les conditions suivantes s'appliquent à l'application de cette politique :

- Triathlon Canada n'est pas tenu d'inscrire une équipe de relais à une épreuve.
- La sélection selon les termes de la présente politique ne permettra pas à un athlète de participer à une épreuve de World Triathlon s'il n'est pas éligible selon les règles d'éligibilité de World Triathlon applicables aux épreuves susmentionnées.
- Cette politique peut être modifiée à tout moment par Triathlon Canada si Triathlon Canada estime qu'une telle modification est nécessaire en raison d'un changement dans les directives de World Triathlon, ou pour donner effet à la politique à la suite de la découverte d'une erreur de rédaction ou d'une omission, ou pour toute autre raison jugée dans l'intérêt de Triathlon Canada par Triathlon Canada. Triathlon Canada ne sera en aucun cas responsable envers quiconque à la suite d'une telle modification.
- Toute modification apportée à cette politique ne s'appliquera pas rétroactivement lorsqu'un critère publié a déjà été atteint par un athlète ou une équipe, sauf si cela est exigé par World Triathlon.
- Les annexes et appendices ainsi que tout autre document mentionné dans le présent document font partie intégrante de la présente politique de sélection.
- Il incombe à l'athlète de lire et de comprendre la présente politique (ainsi que les autres documents et/ou politiques connexes).

Dans un premier temps, pour toute clarification supplémentaire concernant la présente politique, les questions doivent être adressées au directeur de la haute performance.

Si un athlète a encore des doutes quant au fonctionnement ou à l'effet de la politique (et des autres documents et/ou politiques connexes), il doit demander un avis juridique indépendant.

B. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les athlètes répondant aux conditions suivantes seront éligibles pour la sélection.

1. Critères d'éligibilité de World Triathlon

Un athlète doit :

- Se conformer à toutes les règles actuelles du World Triathlon concernant la citoyenneté, la représentation nationale et l'éligibilité.
- Passer l'évaluation médicale préalable à la participation (PPE) de World Triathlon avant de

participer à toute compétition World Triathlon.

En cas de doute quant à leur admissibilité à représenter le Canada, les athlètes doivent communiquer avec le directeur de la haute performance ou son représentant désigné de Triathlon Canada pour obtenir des précisions.

2. Critères d'admissibilité spécifiques à Triathlon Canada

Un athlète doit :

- Être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent.
- Être membre en règle d'une organisation sportive provinciale de triathlon et de Triathlon Canada
- Être titulaire d'une carte de compétition internationale (CCI) de Triathlon Canada en cours de validité
- Participer pleinement à l'équipe canadienne conformément à l'accord des athlètes de Triathlon Canada
- S'il est admissible, participer aux Championnats nationaux de triathlon Canada 2026, à moins qu'une exemption ne soit approuvée par le directeur de la haute performance de Triathlon Canada.
- Avoir un entraîneur officiel en règle auprès de l'Association canadienne des entraîneurs et de Triathlon Canada OU être en règle auprès de leur organisation sportive nationale/association d'entraîneurs respective.
- **Les athlètes doivent soumettre une manifestation d'intérêt (EOI) pour chaque relais auquel ils souhaitent être sélectionnés. La date limite pour chaque EOI de RELAIS est indiquée ci-dessous. L'EOI doit être envoyée sous forme d'un courriel au directeur de la haute performance Dan.Proulx@triathloncanada.com et au gestionnaire de la haute performance Ally.Govier@triathloncanada.com**

ÉVÉNEMENT ET DATE	RELAY DATE LIMITE DE DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT
WTCS Alghero (30-31 mai 2026)	15 avril 2026
WTCS Quiberon (20-21 juin 2026)	6 mai 2026
Championnats du monde de relais mixtes Hambourg (11-12 juillet 2026)	27 mai 2026
Coupe du monde de triathlon à Edmonton (18-19 juillet 2026)	3 juin 2026

C. PROCESSUS DE SÉLECTION

Cette section s'applique aux épreuves suivantes de relais mixte de la Coupe du monde de triathlon :

ÉPREUVE
WTCS Alghero (30-31 mai 2026)
WTCS Quiberon (20-21 juin 2026)
Championnats du monde de relais mixte à Hambourg (11-12 juillet 2026)
Coupe du monde de triathlon à Edmonton (18-19 juillet 2026)

Les événements ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des déclarations d'intérêt soumises, de la disponibilité des athlètes et de considérations stratégiques. Des changements stratégiques pourraient être nécessaires afin de garantir que Triathlon Canada puisse présenter l'équipe la plus rapide possible pour chaque événement.

Cette politique s'applique à toutes les épreuves supplémentaires de relais mixte ajoutées par World Triathlon au calendrier 2026.

Cette politique s'applique également aux autres épreuves de relais mixte de 2026 auxquelles Triathlon Canada n'avait pas l'intention de participer, mais pour lesquelles un nombre suffisant d'athlètes canadiens ont déjà prévu de concourir à titre individuel et ont exprimé leur désir de participer au relais mixte. Pour ces épreuves, la sélection des athlètes qui composeront l'équipe suivra la même procédure que celle décrite ci-dessous. Les équipes de relais mixte sélectionnées de cette manière ne sont pas admissibles à un financement et à un soutien, sauf indication contraire.

Veuillez noter que cette politique ne s'applique pas au relais mixte junior et U23 des Championnats du monde ni au relais mixte des Championnats continentaux 2026. Veuillez consulter la politique de sélection spécifique publiée pour ces événements.

Processus de sélection.

ÉPREUVE ET DATE	DATE DE SÉLECTION
WTCS Alghero (30-31 mai 2026)	17 avril 2026
WTCS Quiberon (20-21 juin 2026)	8 mai 2026
Championnats du monde de relais mixte Hambourg (11-12 juillet 2026)	29 mai 2026
Coupe du monde de triathlon à Edmonton (18-19 juillet 2026)	5 juin 2026

Quatre (4) athlètes (deux par sexe) seront sélectionnés comme titulaires et deux (2) athlètes (un par sexe) seront sélectionnés comme remplaçants. Les athlètes seront sélectionnés selon l'ordre des critères prioritaires indiqués ci-dessous jusqu'à ce que tous les postes de l'équipe de relais mixte soient pourvus.

Priorité 1 : les athlètes qui ont terminé parmi les 8 premiers lors d'une épreuve du WTCS au cours des 12 derniers mois.

Priorité 2 : les athlètes qui ont terminé parmi les 12 premiers lors d'une épreuve du WTCS au cours des 12 derniers mois.

Priorité 3 : athlètes ayant terminé dans les 20 premiers lors d'une épreuve WTCS au cours des 12 derniers mois.

Priorité 4 : athlètes classés parmi les 50 premiers du classement mondial individuel de triathlon.

Priorité 5 : athlètes ayant terminé parmi les 8 premiers lors d'une épreuve de la Coupe du monde au cours des 12 derniers mois.

Priorité 6 : athlètes classés parmi les 10 premiers lors des derniers Championnats du monde U23.

Priorité 7 : Si nécessaire pour créer une équipe de relais mixte, d'autres athlètes peuvent être sélectionnés à la discrétion du HPD. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire peut tenir compte, sans s'y limiter, des performances internationales récentes de l'athlète, de ses compétences

spécifiques en matière de relais, de sa constance, de son état de santé et de sa préparation actuels, ainsi que des exigences stratégiques de l'équipe pour l'épreuve en question.

Lorsqu'un athlète répond à plusieurs priorités, c'est la priorité la plus élevée qui détermine son classement dans l'ordre de sélection.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs athlètes répondant au même critère, les athlètes seront sélectionnés à la discrétion du directeur de la haute performance, en tenant compte des performances des athlètes lors des courses WTCS et de la Coupe du monde au cours des 12 derniers mois. Le directeur de la haute performance sélectionnera l'athlète qu'il estime le plus susceptible d'améliorer les résultats de l'équipe de relais mixte lors de l'épreuve de sélection. Le directeur de la haute performance fournira une justification écrite de son choix au comité consultatif de la haute performance pour examen.

Seuls les résultats obtenus au cours des 12 mois précédant la date de sélection seront pris en compte pour déterminer la priorité attribuée à chaque athlète.

Le directeur de la haute performance doit documenter ce processus et communiquer les résultats par écrit au comité consultatif de la haute performance à la date de sélection spécifiée pour chaque épreuve.

Les athlètes seront informés de leur sélection dans les 72 heures suivant la date de sélection spécifiée pour chaque épreuve. Seuls les athlètes ayant soumis une déclaration d'intérêt seront informés de leur sélection ou non-sélection pour l'épreuve.

Détermination de l'ordre de départ :

L'ordre des partants dans le relais sera déterminé à la seule discrétion du directeur de la haute performance de Triathlon Canada ou de son représentant désigné. L'ordre de départ prévu sera discuté avec les athlètes sélectionnés comme partants afin de clarifier la stratégie de l'équipe et les rôles individuels ; toutefois, le pouvoir de décision final appartient entièrement au directeur de la haute performance ou à son représentant désigné. Le directeur de la haute performance ou son représentant désigné doit fournir un avis écrit de l'ordre de départ prévu, accompagné d'une justification, au comité consultatif de la haute performance par courriel au moins huit (8) heures avant l'épreuve de relais.

Changements concernant les partants, les remplaçants ou l'ordre de départ :

Les positions des partants et des remplaçants peuvent être modifiées en fonction des performances ou de l'état de préparation des athlètes pendant le week-end de course. Le directeur de la haute performance ou son représentant a le pouvoir discrétionnaire de prendre ces décisions, en tenant compte des performances, de la santé, des blessures, de la tolérance à la chaleur ou de tout autre facteur affectant l'état de préparation à la compétition.

Le directeur de la haute performance ou son représentant doit communiquer tout ordre de départ révisé, accompagné d'une justification du changement, au comité consultatif de haute performance dès que possible et avant la date limite fixée pour les changements d'équipe par le délégué technique de World Triathlon ou le règlement de World Triathlon.

Les athlètes sélectionnés dans une équipe de relais mixte en tant que titulaire ou remplaçant sont tenus d'informer immédiatement le directeur de la haute performance de toute blessure, maladie ou autre obstacle potentiel à leur performance. Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'exclusion de l'athlète des futures épreuves de relais. Cette exigence vise à garantir la santé et la sécurité de l'athlète. Elle permet également de s'assurer que Triathlon Canada aligne toujours l'équipe la plus rapide possible.

Rôle des remplaçants :

Le poste de remplaçant est essentiel au succès du relais mixte par équipe. Les remplaçants ont été fréquemment utilisés dans le passé et jouent un rôle essentiel dans le soutien de l'équipe lors des entraînements, des courses et des performances à chaque épreuve. Les athlètes sélectionnés comme remplaçants sont considérés comme des membres à part entière de l'équipe et doivent se maintenir en état de compétition tout au long de l'épreuve. Les remplaçants doivent être prêts à concourir avec un préavis de deux (2) heures seulement.

Sauf indication contraire, les remplaçants pour les épreuves énumérées dans la présente politique sont considérés comme des remplaçants itinérants et assisteront à l'ensemble de la compétition. Dans la mesure du possible, les remplaçants participeront également à la course individuelle prévue avant le relais.

D. FINANCEMENT ET SOUTIEN

Lors de la sélection d'une équipe de relais mixte pour l'une des épreuves spécifiques énumérées dans le présent document, Triathlon Canada s'efforcera de fournir un financement et un soutien égaux aux titulaires et aux remplaçants. Cela comprend normalement le financement des billets d'avion, de l'hôtel, du transport terrestre, de l'entraînement, du thérapeute et du mécanicien. Les détails spécifiques du financement et du soutien seront précisés dans l'invitation que chaque athlète recevra une fois le processus de sélection terminé. Le financement et le soutien fournis sont susceptibles de changer en fonction des fonds disponibles de Triathlon Canada.

Veillez noter que pour l'épreuve de relais mixte de la Coupe du monde 2026 à Edmonton, tous les athlètes sont responsables du coût de leur vol aller-retour pour se rendre à l'épreuve.

Si un athlète souhaite participer uniquement à la course individuelle lors d'une des épreuves spécifiquement mentionnées dans le présent document, il n'est pas admissible au financement accordé au relais mixte. Le financement et le soutien accordés lors de ces épreuves sont réservés en priorité aux athlètes sélectionnés pour faire partie de l'équipe de relais mixte.

E. PRIX EN ARGENT

Si une équipe de relais mixte remporte des prix en argent lors d'une épreuve, ceux-ci seront répartis de la manière suivante :

- Les quatre athlètes ayant pris le départ recevront chacun 20 % du montant total du prix remporté.
- Les deux remplaçants recevront chacun 10 % du montant total du prix remporté.

G. LISTE FINALE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

- La composition finale des équipes sera déterminée par Triathlon Canada conformément aux règles de World Triathlon/du comité organisateur.

H. CONDITIONS ET PROCÉDURES D'INSCRIPTION

- Conformément aux règles de World Triathlon, toutes les inscriptions des athlètes aux épreuves sont gérées par Triathlon Canada.
- Tous les athlètes doivent soumettre une **manifestation d'intérêt** (EOI) pour toutes les épreuves de relais mixte en envoyant un courriel au directeur de la haute performance afin d'exprimer leur intérêt à participer au relais mixte pour toute épreuve décrite dans la présente politique.

I. MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Triathlon Canada se réserve le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de modifier la présente politique comme il le juge nécessaire, à sa seule discrétion. En cas de modification de la présente politique, Triathlon Canada publiera rapidement une annonce sur son site web pour faire part des changements.

Les circonstances exceptionnelles peuvent inclure, sans s'y limiter, des modifications des règles de World Triathlon, un manque de compétitivité lors d'une ou plusieurs épreuves de sélection, ou un calendrier inapproprié pour une ou plusieurs épreuves de sélection en ce qui concerne le programme de haute performance global de Triathlon Canada ou la stratégie de qualification olympique.

J. LANGUE

En cas de divergence d'interprétation entre les versions française et anglaise du présent document, la version anglaise prévaudra.

K. APPELS

Triathlon Canada est responsable de toutes les décisions relatives à l'équipe et à la composition finale de l'équipe. À ce titre, un athlète qui souhaite faire appel d'une décision concernant la sélection de l'équipe doit suivre la politique d'appel de Triathlon Canada (voir le site Web de Triathlon Canada).